

Vous voulez laisser un legs à vos êtres chers Ont-ils les moyens de payer la note fiscale?



Découvrez comment le Programme de préservation du patrimoine peut aider

Planifier pour l'avenir signifie plus qu'accumuler du patrimoine; il faut aussi assurer la préservation du patrimoine pour vos êtres chers. Bon nombre de personnes qui ont terminé ou achèvent d'accumuler des actifs à ce stade de leur vie se sont constitué un patrimoine important (sous forme de portefeuilles de placements, de REER, de biens immobiliers et d'entreprises).

Mais avant de pouvoir léguer ce patrimoine, il faut payer l'impôt sur tous les régimes enregistrés et à imposition différée (un transfert libre d'impôt peut être offert au conjoint survivant, auquel cas l'impôt à payer est exigible à son décès). Ces impôts peuvent réduire considérablement la valeur restante de la succession pour les bénéficiaires. Les coûts liés à la succession, comme les frais d'homologation¹ ou d'administration successorale (le cas échéant), les frais juridiques, comptables et d'exécuteur, contribuent à l'érosion de la succession.

Sans une planification adéquate, votre succession pourrait constituer un fardeau financier pour vos enfants et autres héritiers.

Que pouvez-vous faire pour prévoir l'argent nécessaire pour payer l'impôt?

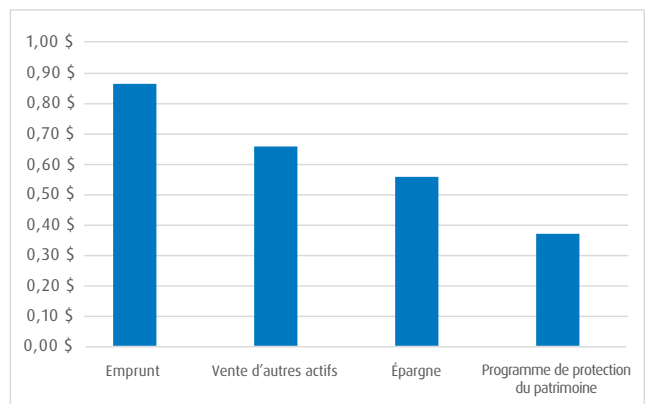
Il est important d'examiner les différentes possibilités et de choisir celle qui convient à votre situation et à celle de votre famille. Voici quelques stratégies qui méritent réflexion :

- Demander à sa famille de commencer à épargner en vue de la note fiscale à venir.
- Vendre d'autres actifs de la succession.
- Demander à sa famille d'emprunter à la banque le montant de la charge fiscale.
- Tirer parti du Programme de protection du patrimoine de BMO Assurance.

Les trois premières solutions sont coûteuses et pourraient ne pas correspondre à vos souhaits quant à votre succession.

Le Programme de protection du patrimoine utilise plutôt une assurance vie comme solution économique pour couvrir l'impôt exigible. Vos bénéficiaires peuvent utiliser le capital-décès, versé sous forme forfaitaire en franchise d'impôt, pour acquitter la note fiscale et recevoir la pleine valeur de votre succession.

Coût de la valeur actualisée par tranche de 1 000 \$ de l'impôt sur les gains en capital futurs²



Comprendre le Programme de protection du patrimoine

L'assurance vie permanente est considérée comme l'un des moyens fiscalement avantageux pour les Canadiens de protéger et de transmettre leur patrimoine³. Le Programme de protection du patrimoine comprend une assurance vie permanente et est conçu pour aider les particuliers et les couples à réduire la charge d'impôt et les coûts qui peuvent réduire la succession au décès.

En souscrivant une police d'assurance vie conçue pour couvrir les dépenses projetées qui peuvent épuiser la valeur de votre succession, vous pouvez vous assurer que vos bénéficiaires recevront la valeur maximale de votre succession, sans avoir à assumer le fardeau des obligations financières imprévues.

- Avec l'aide de votre conseiller, vous choisissez le montant et le type d'assurance vie permanente qui correspondent à vos besoins.
- Selon le type d'assurance, vous pourriez aussi personnaliser le montant des primes de manière à les harmoniser à vos objectifs financiers personnels.
- Si vous choisissez une assurance vie universelle, vous avez la possibilité d'investir votre argent dans une vaste gamme de comptes de placement. Cette police offre une croissance à l'abri de l'impôt des rendements des placements pour les montants supérieurs au coût d'assurance.
- Si vous choisissez une assurance vie entière, sélectionnez une structure de garantie de primes qui convient le mieux à votre budget. Par exemple, avec BMO Assurance, l'option Garantie 10 primes (selon laquelle vous payez vos primes pendant 10 ans) serait la façon la plus efficace de payer votre police.
- Si la prévisibilité de la croissance de la valeur de rachat de votre police est une priorité absolue, vous devriez envisager une assurance vie entière.

Étude de cas : Le transfert de patrimoine comporte des coûts

Pour voir comment un transfert de patrimoine, et ses coûts connexes, pourraient se dérouler pour des particuliers, tenez compte de l'exemple suivant.

- Bill a 68 ans et Janice a 67 ans.
- Les deux prendront une retraite aisée et ne se soucient pas de leur revenu de retraite.
- Ils ont constitué une succession importante qui comprend ce qui suit, à sa valeur actuelle :

Actif	Valeur
Résidence principale	1 M\$
REER	350 000 \$
CPG	250 000 \$
Actions	250 000 \$ (prix d'achat : 120 000 \$)
Chalet	500 000 \$ (prix d'achat : 120 000 \$)
Valeur totale de la succession	2 350 000 \$

Ils n'ont aucune dette ni aucun prêt hypothécaire à rembourser et souhaitent transmettre leur succession à leurs trois filles, Gillian, Christina et Mélanie. Surtout, ils veulent s'assurer que le chalet familial demeurera un lieu de rassemblement pour toute la famille, y compris leurs petits-enfants et leurs gendres.

Toutefois, un conseiller a évalué leur situation et leur a indiqué que la charge d'impôt à payer sur leur succession avoisinerait les 408,250 \$, soit plus de 17 % de la valeur de la succession, et que ce montant pourrait augmenter au fil du temps⁴.

Leur conseiller crée un Programme de protection du patrimoine de BMO Assurance pour acquitter la charge d'impôt à payer sur leur succession. Le conseiller détermine que Bill et Janice devraient souscrire une assurance vie entière permanente de 297 035 \$ auprès de BMO Assurance et la financer sur 10 ans.

À l'aide du Programme de protection du patrimoine, le conseiller montre à Bill et Janice que la valeur de leur succession peut rester intacte. Cette approche maximisera la succession que leurs filles recevront et couvrira l'impôt à payer sur le chalet au moment du transfert⁵.

Avantages du Programme de protection du patrimoine



Couverture de la charge d'impôt : Au décès, les actifs comme les portefeuilles de placement, les REER, les propriétés et les entreprises peuvent entraîner d'importantes obligations fiscales. Le Programme de protection du patrimoine offre une prestation de décès non imposable qui peut être utilisée pour payer ces impôts, offrant une solution de financement autre que la liquidation des actifs.



Préservation de la succession : En prévoyant de façon proactive le fardeau fiscal éventuel, le programme aide à préserver la valeur de votre succession et à faire en sorte que vos héritiers reçoivent le legs que vous aviez prévu.



Solution rentable : Comparativement à d'autres méthodes pour couvrir l'impôt successoral, comme la vente d'actifs ou l'emprunt de fonds, le Programme de protection du patrimoine est extrêmement efficient.

En outre, BMO Assurance offre une assurance abordable et concurrentielle bénéficiant de la stabilité financière de BMO Groupe financier, l'une des marques les plus reconnues au Canada.

Le présent guide renferme des renseignements de nature générale qui ne doivent en aucun cas être interprétés comme des conseils juridiques ou fiscaux. Nous vous recommandons de consulter d'autres professionnels, comme des experts juridiques et fiscaux, pour vous assurer que les idées présentées conviennent à votre situation.

Notre engagement envers vous

Nous jouissons d'antécédents solides et d'une excellente réputation de fournisseur d'assurance de confiance pour des milliers de Canadiens, leurs familles et leurs entreprises. BMO Assurance a la conviction d'être en mesure de satisfaire aux obligations financières qu'elle prend envers tous ses titulaires de polices.

Communiquez avec nous

Pour en savoir plus au sujet de BMO Assurance et de ses produits, n'hésitez pas à consulter votre conseiller en assurance ou à communiquer avec nous, au 1 877 742-5244.



1 877 742-5244



bmoassurance.com



¹ Les frais d'homologation varient selon la province. L'homologation ne s'applique pas au Québec.

² La valeur actualisée tient compte de la date des flux de trésorerie pour évaluer chaque solution sur une base comparable en date d'aujourd'hui. La valeur actualisée est calculée en fonction d'un taux d'actualisation de 2,00 %. L'option d'épargne tient compte d'un taux d'accumulation de 5,75 % sur une période de 10 ans. L'option d'emprunt est fondée sur un taux d'emprunt de 5,75 % pour une durée de 10 ans.

³ *How to use permanent life insurance to create tax efficiency in estate planning, grow a business* – The Globe and Mail

⁴ Ce calcul est fondé sur un taux de croissance comme suit : 3 % pour la résidence principale, 3 % pour le REER, 3 % pour les CPG, 6 % pour les actions et 3 % pour le chalet. Le taux est calculé à l'aide du logiciel La Vague v 56.0.

⁵ Remarque : Cet exemple est basé sur une police Vie entière Protection Patrimoine 10 primes de BMO Assurance (La Vague v 56.0) et ne sont que des projections de résultats futurs, lesquels sont fonction d'un ensemble d'hypothèses qui fluctueront au fil du temps. Les résultats réels ne sont pas garantis et fluctueront.

L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Veuillez vous reporter au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des précisions sur les modalités, les avantages, les garanties, les exclusions et les restrictions. La police qui a été émise a préséance. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils indépendants de nature fiscale, comptable, juridique ou autre sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.